



## Schéma régional de cohérence écologique - Basse-Normandie –

LA TRAME  
VERTE & BLEUE  
EN BASSE-NORMANDIE

*Comité Régional Trame  
Verte et Bleue n°4*

*18 avril 2014*

**Compte-rendu**

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) de Basse-Normandie est élaboré par la Région et l'Etat, représenté par la DREAL, dans le cadre d'une démarche concertée. L'une des instances clé de cette démarche est le Comité régional Trame Verte et Bleue (CRTVB), lieu d'information, d'échange et de consultation sur tout sujet ayant trait aux continuités écologiques au sein de la région. La réunion d'installation de ce Comité est intervenue le 12 décembre 2011. Après deux réunions visant à échanger sur le contenu du projet de SRCE en 2012 et 2013, **la quatrième réunion du 18 avril 2014 a pour objectif de dresser le bilan des phases de consultation et d'enquête publique et de présenter les modifications apportées au document, avant son approbation définitive.**

Si vous souhaitez consulter le contenu des présentations, vous pouvez accéder au support projeté lors de la réunion, accessible ici : <http://www.trameverteetbleuebassenormandie.fr/les-comites-ayant-suivi-l-a11.html>

En complément, le présent compte-rendu a vocation à restituer les échanges qui sont intervenus tout au long de la réunion. Conçu pour être synthétique et agréable à lire, il s'organise de façon thématique sans prétendre à l'exhaustivité.

La réunion était présidée par Jean-Karl Deschamps, Premier Vice-Président du Conseil régional de Basse-Normandie en charge de l'Aménagement du territoire et du Développement durable, et par Patrick Amoussou Adéblé, Secrétaire Général aux Affaires Régionales de Basse-Normandie.

La présentation du bilan des dernières étapes et des modifications apportées au SRCE a été réalisée par Sandrine Lecointe (Région Basse-Normandie) et Sophie Lardilleux (DREAL Basse-Normandie).

## Le SRCE Bas-Normand : bilan de la consultation et de l'enquête publique

---

En introduction, Jean-Karl Deschamps et Patrick Amoussou Adéblé reviennent sur la concertation qui a été menée tout au long de l'élaboration du schéma et sur les apports constructifs des différentes étapes de consultation. Ils précisent que la présente réunion n'est pas la dernière du comité régional et que le travail partenarial se poursuivra tout au long de la mise en œuvre du schéma.

Sandrine Lecointe et Sophie Lardilleux présentent ensuite le bilan des phases de consultation et d'enquête publique sur le projet de Schéma Régional de Cohérence Ecologique de Basse-Normandie. Le taux de retour des consultations (collectivités et autres organismes, CSRPN et Autorité Environnementale) reste relativement limité même si les copilotes de la démarche ont souhaité élargir au maximum la liste des structures consultées. La consultation a ainsi permis de disposer d'éléments pour faire évoluer le SRCE et a mis en avant **des questionnements et des craintes sur la déclinaison locale du SRCE** (modalités et coût). L'enquête publique, qui s'est déroulée en janvier 2014, a également permis d'enrichir le document. Un **avis favorable assorti de 5 recommandations** a été rendu par la commission d'enquête le 25 mars 2014.

Suite à cette première présentation, les co-pilotes de la démarche répondent à plusieurs interrogations concernant ce bilan. Les inquiétudes exprimées lors de la consultation au sujet du coût des études locales sont ré-exprimées par certains participants qui posent la question de la **mobilisation des fonds européens**. Les programmes européens 2014-2020 ont été adressés récemment à la Commission européenne et sont encore susceptibles d'évoluer. Pour autant, la Région, en tant qu'autorité de gestion de ces fonds, est vigilante à ce que les sujets environnementaux puissent y être intégrés dans la mesure du possible.

Plusieurs questions concernent également le Guide de bon usage pour la prise en compte du SRCE et la **manière dont il sera utilisé par les collectivités**. Les changements intervenus dans le positionnement de ce guide (cf partie suivante) n'auront pas de conséquence sur son contenu, qui reste composé de recommandations destinées aux collectivités. Ces dernières ont évolué pour intégrer plusieurs compléments proposés par les acteurs du territoire (recommandations liées au code Forestier notamment). Le Guide reste un document d'appui pour les collectivités ; il ne contient pas de prescription.

## Les modifications apportées au projet de SRCE

---

Sandrine Lecointe est revenue sur les modifications apportées au projet de SRCE, suite aux étapes de consultation et d'enquête publique. Le SRCE bas-normand a, en effet, été légèrement modifié avant enquête publique pour répondre aux observations formulées au moment de la consultation. Le SRCE a ainsi fait l'objet de clarifications et de compléments en réponse aux avis émis. Une des principales modifications porte sur la transformation du vade-mecum destiné aux collectivités en **Guide de bon usage pour la prise en compte du SRCE** et sur son changement de positionnement (en annexe puis en document d'accompagnement du SRCE). Cette évolution a été retenue d'une part pour des raisons juridiques (interprétation de son contenu variant selon son statut) et, d'autre part, pour des raisons de facilité de mise à jour.

Plusieurs représentants du collège socio-professionnel reviennent sur **la réalisation d'une évaluation socio-économique du SRCE** qui aurait pu être menée en parallèle de l'évaluation environnementale. Cette question est posée, de manière récurrente, par certains acteurs économiques. Le SRCE est, avant tout, un document-cadre contenant de grandes orientations régionales. Il n'est donc pas possible d'évaluer son impact socio-économique au sens strict. Ce n'est d'ailleurs pas prévu par le code de l'Environnement. Pour autant, le SRCE

contribue à la mise en cohérence de politiques publiques sur le territoire régional, notamment au travers de sa prise en compte dans les documents d'urbanisme et de planification des collectivités. Le Guide de bon usage pour la prise en compte du SRCE recommande, par ailleurs, de bien prendre en compte les activités économiques qui se déroulent sur le territoire (concertation avec l'ensemble des acteurs, diagnostics socio-économiques, zonages adaptés...). Il revient à chaque territoire de conduire une analyse plus précise de ces sujets.

Des questions ont également porté sur la **place de la biodiversité urbaine dans le SRCE** et sur l'intégration des indicateurs de Singapour. Le SRCE comporte bien des éléments relatifs à la biodiversité urbaine dans le diagnostic et dans le plan d'actions stratégique, où figure une action prioritaire au niveau de la vallée de l'Orne qui traverse la ville de Caen. Cependant, le SRCE de Basse-Normandie est le reflet de la région, majoritairement rurale (en superficie), et porte donc essentiellement sur le complexe bocager qui la caractérise. C'est pour cette raison que les indicateurs de Singapour qui portent surtout sur la biodiversité urbaine n'ont pas été repris en tant que tels dans le dispositif de suivi du SRCE.

Enfin, un certain nombre de remarques portent sur des demandes de clarification des différentes modifications qui ont pu être apportées au SRCE. En particulier, une question est posée en lien avec la recommandation de la commission d'enquête sur la **taille de la maille bocagère à l'échelle locale**. L'affichage d'une taille minimale de maille bocagère peut conduire à une homogénéisation du bocage alors que sa diversité est à l'origine de sa richesse écologique. La recommandation de la commission d'enquête visait bien à ce que chaque territoire local définisse la maille bocagère qui lui est adaptée. Il est aussi rappelé que le SRCE comporte des éléments sur la richesse écologique du bocage.

## L'approbation du SRCE et les perspectives de mise en œuvre

---

Pour terminer, Sophie Lardilleux présente les dernières étapes d'approbation du schéma et les premières actions de sa mise en œuvre qui seront réalisées par les services de l'État et de la Région. Elle expose notamment les actions envisagées pour **affiner le suivi-évaluation du SRCE** et pour en **renforcer son appropriation par les acteurs du territoire** au travers **d'actions de formation** et d'information dédiées. Plusieurs actions spécialisées pour les collectivités ou pour les bureaux d'études urbanistes ont d'ailleurs déjà été menées.

Plusieurs questions portent sur les actions de formation et sur leur articulation avec d'autres démarches (projet d'Observatoire Régional de la Biodiversité) ou structures existantes (CNFPT pour la formation des collectivités notamment). Les participants insistent sur l'importance de ne pas recréer ce qui fonctionne déjà et de s'appuyer sur les ressources régionales dédiées.

De nombreuses interrogations portant sur les **indicateurs** sont ensuite formulées. Les copilotes de la démarche indiquent qu'un travail visant à **rendre le dispositif de suivi plus opérationnel** sera mené très rapidement et s'articulera avec le projet d'observatoire régional de la biodiversité, si celui-ci est créé. Ce travail portera sur l'ensemble des thèmes retenus pour le dispositif d'évaluation (réservoirs de biodiversité, évolution des milieux naturels bas-normands, obstacles, prise en compte dans les documents d'urbanisme...) et devra être mené en lien avec d'autres indicateurs existants, notamment ceux figurant dans les SCOT. En réponse à une question sur l'articulation avec le niveau national, il est indiqué qu'un groupe de travail national a proposé une liste d'indicateurs spécifiques aux SRCE avec deux niveaux d'intégration des propositions : les indicateurs obligatoires et les indicateurs optionnels. Pour autant, malgré cette réflexion nationale, aucun objectif chiffré de maintien de la Trame verte et bleue n'a été arrêté. Cette première version du SRCE reste modeste mais pourra évoluer au moment de sa révision, dans six ans.

**En conclusion** de ce quatrième Comité régional Trame Verte et Bleue, Patrick Amoussou Adéblé, SGAR de Basse-Normandie, a insisté sur la **responsabilité collective de l'ensemble des participants pour faire vivre le SRCE**, qui n'est qu'un fil conducteur destiné à alimenter les réflexions locales sur la Trame verte et bleue. Il a, par ailleurs, donné rendez-vous aux membres du comité régional pour une réunion annuelle de suivi de la mise en œuvre du schéma.

Si vous souhaitez plus d'informations, n'hésitez pas à contacter vos interlocuteurs privilégiés :

⇒ **Sandrine LECOINTE**, Région Basse-Normandie - Service Environnement :

[s.lecointe@crbn.fr](mailto:s.lecointe@crbn.fr)

⇒ **Sophie LARDILLEUX**, DREAL Basse-Normandie – Service Ressources Naturelles, Mer et Paysage :

[sophie.lardilleux@developpement-durable.gouv.fr](mailto:sophie.lardilleux@developpement-durable.gouv.fr)